

**PROJET PILOTE D'APPUI A L'OPERATIONNALISATION
DES VILLAGES DU MILLENAIRE AU BENIN**

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et le

Programme des Nations Unies pour le développement
BENIN

Titre du Projet : Projet Pilote d'appui à l'opérationnalisation des Villages du Millénaire au Bénin

Effet (s) UNDAF: D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire

Effet (s) escompté (s) du CPAP : (1) Les collectivités locales disposent de ressources et d'expertises pour assurer un développement durable.

(2) Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont amélioré leur sécurité alimentaire et leur droit à l'alimentation est garanti.

Produit (s) escompté (s):

1. Les collectivités locales planifient, mobilisent des ressources, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plan d'actions de développement local
2. Les collectivités locales, les communautés et les ménages disposent de capacités adéquates pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables

Partenaires de mise en œuvre : Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation des Politiques Publiques Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MPDEPP-CAG) / Collectivités locales concernées

Partie responsable : Programme des Nations Unies pour le développement

Brève Description du projet

Le Projet des Villages du Millénaire (PVM) du Bénin se veut une contribution à l'éradication de l'extrême pauvreté dans la commune de Banikoara, identifiée comme l'une des plus pauvres de toutes les communes au Bénin. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté au Bénin, avec pour objectif de contribuer durablement à la lutte contre la pauvreté par l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie des ménages selon des processus qui engagent leur participation et leur responsabilité. Ledit projet a pour objectif global d'appuyer et d'autonomiser les villages choisis pour qu'ils sortent du piège de la pauvreté et réalisent tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans un délai de 5 ans. De façon spécifique, le projet devra prendre en compte, dans une approche intégrée, le développement des secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'eau et assainissement, des infrastructures, du développement communautaire, du genre et du suivi évaluation des actions. Au niveau de chaque secteur, il s'agira d'asseoir une approche et une stratégie qui prennent en compte le développement humain et l'amélioration de la productivité des activités économiques.

Le Projet Villages du Millénaire tirera profit de l'appui de toutes les composantes de la société, à savoir des individus, des entreprises, des organisations caritatives, des groupes confessionnels, des collectivités locales et des acquis des autres projets. Il capitalisera l'approche de réduction de pauvreté, dite « Minimum Social Commun », développée par le Bénin en 1996 à travers la promotion des Unités Communautaires de Développement (UCD). A moyen terme, les secteurs prioritaires d'intervention sont :

- l'intensification agricole, la diversification de la production et le financement de l'agriculture dans les zones à fort potentiel ;
- la création d'emplois et la promotion des activités génératrices de revenus ;
- la promotion des initiatives privées et individuelles à travers l'octroi de petits crédits et la fourniture de services d'appui au secteur privé ;
- l'amélioration des services de santé, d'hygiène et d'accès à l'eau potable des populations ;
- l'accès à une éducation primaire de qualité notamment pour les jeunes filles ;
- l'amélioration de l'habitat, des infrastructures économiques et sociale de base et la communication.

Le projet sera exécuté en deux phases de 2,5 ans chacune. Le présent document couvre la première phase pour un budget de 7 000 342 US \$ dont 5 000 342 US \$ financé par le Gouvernement du Japon.

Durée du programme:	2009-2013
Domaine de résultats stratégiques (Plan stratégique) Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD	
Atlas Award ID:	//
Date de début:	01/01/2011
Date de fin:	30/06/2013
Arrangements de gestion:	NEX

Total des ressources nécessaires :	7 000 342 \$
Total des ressources allouées:	7 000 342 \$
• Gouvernement du Japon :	5 000 342 \$
• PNUD :	500 000 \$
• Maire de Benikoara :	250 000 \$
• Gouvernement du Bénin :	1 250 000 \$

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement du Bénin	 	21.01.11	Pascal Irénée KOUPAKI Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
Programme des Nations Unies pour le Développement	 	21/01/11	Nardos BEKELE-THOMAS Représentant Résident

I. JUSTIFICATION DU PROJET

Suite à l'évaluation commune de la situation (CCA)¹, les Agences des Nations Unies et le Gouvernement du Bénin ont formulé un cadre commun d'assistance (UNDAF)² pour la période 2009-2013. Sur la base des priorités fixées par l'UNDAF, le PNUD a finalisé un Plan d'actions pour la mise en œuvre de son Programme de Pays (CPAP) pour le cycle 2009-2013. Ce cadre a confirmé les départements de l'Alibori et du Borgou comme des zones géographiques de concentration de son intervention en raison de l'expérience passée et réussie en matière de développement humain durable notamment dans les communes du Borgou. Ce choix tient aussi compte de la situation générale de pauvreté qui prévaut dans ces départements.

Lors de la revue 2000 + 5 des recommandations du Sommet du Millénaire effectuée en septembre 2005 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, il a été reconnu que la poursuite des stratégies de développement actuelles risque de ne pas permettre aux pays Africains d'atteindre les OMD d'ici à 2015. En effet, les différentes analyses ont montré que, si les tendances actuelles se maintiennent, l'Afrique n'atteindra son objectif en matière de réduction de la pauvreté et de réduction de la mortalité infantile respectivement qu'en 2147 et 2165 (au lieu de 2015). Cette éventualité résulterait, entre autres, des problèmes de gouvernance, des conflits, de l'absence de plans stratégiques à long terme³, du niveau encore modeste de l'aide publique au développement et de la difficulté de l'Afrique de tirer profit de la mondialisation.

Cette situation a conduit le Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD à réorienter ses interventions sur le Développement des Capacités pour une Croissance favorable aux Pauvres et l'appui-conseil en vue d'augmenter les chances de l'Afrique d'atteindre les OMD d'ici à 2015. La concentration des activités sur le Développement des Capacités se justifie par le fait que la mise en place d'un cadre favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté nécessite l'existence d'une expertise nationale capable d'analyser les problèmes de développement, de formuler les solutions appropriées et de les mettre en œuvre. Cette concentration tient aussi compte du nécessaire renforcement des capacités afin de mieux faire face au nouveau paysage de l'aide au développement marqué par la volonté d'améliorer son efficacité, à travers l'utilisation de l'Aide Budgétaire Directe (DBS) et l'Aide Budgétaire Sectorielle (SWAP).

Dans le cas du Bénin, les expériences passées (Gouvernement, FENU et PNUD) en matière d'opérationnalisation du DHD dans les sept (7) communes du Borgou ont démontré que lorsque les communautés sont organisées et reçoivent les ressources nécessaires, elles peuvent se rendre autonomes et sortir du piège de la pauvreté. Une telle approche communautaire du développement ayant nécessité des actions ciblées au niveau local qui tiennent compte des besoins et priorités locaux, a obtenu l'engagement politique et l'appropriation locale, et a utilisé stratégiquement le niveau de gouvernement le plus approprié dans le but d'atteindre les objectifs au niveau national. Cette expérience mérite d'être enrichie et étendue au département voisin qu'est l'Alibori où la situation du Développement Humain ne cesse de se détériorer. En effet, la sévère régression des revenus monétaires des ménages et la dégradation des conditions de vie des populations de l'Alibori et notamment de la Commune de Banikoara, depuis une dizaine d'années, a induit une situation sociale qui se caractérise par : (i) la tendance à la diversification des productions agricoles, malgré les contraintes structurelles (inorganisation des filières, difficultés d'accès au crédit, faible encadrement technique) ; (ii) travail des enfants, surcharge de travail pour les femmes contre de faibles revenus et travail des femmes et des enfants qui connaissent un essor du fait de l'augmentation des besoins familiaux ; (iii) malnutrition des mères et des jeunes enfants ; (iv)

¹CCA: Common Country Assessment en 2007

² UNDAF : United Nations Development Assistance Framework

³ C'est dans ce cadre qu'il faut situer la résolution 22 de l'Assemblée Générale des Nations Unies demandant aux Gouvernements de préparer avant décembre 2006 leurs Stratégies Nationales de Développement à long terme basées sur les OMDs.

baisse de stocks vivriers ; (v) faible taux de scolarisation chez les filles notamment, ; (vi) prévalence de grandes endémies du fait des problèmes hydrologiques et de l'assainissement.

Eu égard à tout ce qui précède et en synergie avec les autres initiatives de développement, le présent projet se veut une réponse à la situation de faible développement humain (0,409) dans la quelle est plongée la commune de Banikoara en prenant en compte les potentialités propres des localités bénéficiaires.

II. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Le projet va couvrir le cluster de villages KANDEROU et FOUNOUGO (A et B) dans la Commune de Banikoara, Département de l'Alibori. Les annexes 1 et 2 fournissent les détails sur la localisation géographique de ce cluster ainsi que les activités proposées.

Le choix du cluster de villages KANDEROU et FOUNOUGO (A et B) se base sur la liste des 12 communautés prioritaires sélectionnées par le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement. Les critères de taux les plus élevés de la pauvreté rurale et de la faim ainsi que la définition du Groupe de travail sur la faim du Projet du Millénaire ont servi de référence à ce choix.

Les données relatives à ce cluster se présentent comme suit :

Département	Commune	Indice de pauvreté de la commune %	Village noyau	Taille de la population de la grappe proposée
ALIBORI	BANIKOARA	55,72	KANDEROU	2966
			FOUNOUGO A	6 116
			FOUNOUGO B	5 872
			Total : 14 954	

Par ailleurs, ce choix tient compte de l'orientation de la partie Japonaise de concentrer son appui sur une seule localité de 15 000 habitants contrairement à la proposition initiale du Bénin portant sur quatre localités de 5 000 habitants chacun dans quatre départements différents (village de Kandérou, Commune de Banikoara, département de l'Alibori ; village de Kpari, commune de Tchaourou, département du Borgou; village de Tohouhoué, Commune de Toviklin, département du Couffo et village de Yokon, Commune de Dangbo, département de l'Ouémé).

III. ANALYSE DE LA SITUATION

La République du Bénin s'est fixée depuis plus d'une décennie, des objectifs qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations et un développement durable. Ces objectifs trouvent leurs fondements dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies en l'an 2000 et dont le Bénin est partie. En adhérant à cette Déclaration, le Bénin s'est engagé à mettre en application les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et s'est doté par conséquent d'importants instruments stratégiques y relatifs. Par ailleurs en 2000, le Bénin s'est doté d'un document de stratégie de développement à long terme, « Bénin Alafia 2025 », dans lequel la lutte contre la pauvreté constitue une des principales préoccupations. Autrement dit, l'amélioration des

conditions de vie des populations constitue l'un des fondamentaux du Gouvernement béninois. C'est ce qui justifie que dans le document portant « Orientations Stratégiques de Développement (OSD) du Bénin 2006-2010 », l'un des deux objectifs du Gouvernement est « Réduire de façon significative la pauvreté ». Cet objectif est décliné dans le document portant « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2007-2009 » dans lequel les autorités béninoises entendent « mettre l'accent sur les politiques de diversification en vue d'accélérer la croissance économique, promouvoir la bonne gouvernance et renforcer le secteur social pour soutenir la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable »⁴. A cet effet, cinq axes d'actions ont été définis. Ainsi, l'opérationnalisation du Projet Villages du Millénaire participe de la mise en œuvre des OMD et de la SCRП.

Au Bénin, le phénomène de la pauvreté reste peu sensible aux efforts accomplis au cours des dernières années. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire au Bénin est passée de 28,5% en 2002 à 37,4%,¹ en 2006. S'agissant de la pauvreté non monétaire, l'Indicateur de Pauvreté Humaine s'est établi à 40,3% en 2006 contre 48,9% en 2002, traduisant ainsi une légère amélioration de la situation de la pauvreté non monétaire par rapport à la période de référence. En résumé, la situation des OMD au Bénin montre que les progrès réalisés à ce jour sont mitigés et ne permettront probablement pas d'atteindre les cibles des OMD fixées en 2015. La pauvreté est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain et les disparités sont fortes d'un département à l'autre.

Face à cette situation, le Gouvernement Béninois a initié, en partenariat avec la communauté des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le « Projet d'Appui à l'Opérationnalisation des Villages du Millénaire au Bénin ». Son objectif est de faciliter l'autonomisation des communes les plus pauvres pour qu'elles sortent du piège de la pauvreté et réalisent tous les OMD, à travers une approche participative dans un délai de 5 ans, en fournissant l'assistance nécessaire.

Au plan national, douze (12) Communes ont été sélectionnées, considérées comme les plus pauvres par département, en termes de vulnérabilité économique et sociale. Elles abritent des femmes chefs de ménages et des enfants de plus en plus sollicités pour contribuer aux dépenses des ménages ; d'où les faibles taux de scolarisation des filles. Par ailleurs, la plupart de ces ménages multiplient les petites activités pour faire face aux dépenses alimentaires qui absorbent près des deux tiers de leurs revenus. L'indice de pauvreté de ces communes est compris entre 38,10% et 55,7% contre une moyenne nationale de 37,4%. Dans ces localités, le processus d'appauvrissement s'est accéléré ces dernières années. L'appauvrissement dans ces Communes et notamment dans les communautés ciblées est synonyme de précarité et d'instabilité des conditions d'accès aux revenus monétaires. Il est également l'expression de l'exclusion des modes d'accès aux liens sociaux que sont l'éducation, la santé, l'information, le crédit et la terre (surtout pour les femmes). L'autoconsommation est devenue faible, et les stratégies adaptatives des populations, y compris celles des plus pauvres, sont désormais basées sur la maximisation de revenus monétaires afin de faire face à leurs besoins alimentaires, rendant les ménages plus vulnérables.

Par ailleurs, le Gouvernement du Bénin, confronté aux difficultés structurelles de nature à affecter l'impact de sa stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, a adopté une vision ambitieuse et dynamique de développement que traduit la SCRП 2007-2009 dont l'un des piliers majeurs est le développement équilibré et durable de l'espace national. C'est pourquoi, il a jugé nécessaire d'expérimenter des approches novatrices de développement communautaire, notamment le concept « Villages du Millénaire » qui participe de ces approches de solution de sortie de l'extrême pauvreté par les communautés elles-mêmes.

⁴ SCRП 2007-2009, pp 28-29

Pour opérationnaliser cette approche communautaire du développement, le Gouvernement a choisi de réaliser le projet pilote dans le département le plus pauvre du Bénin, l'Alibori et dans le Cluster de villages KANDEROU et FOUNOUGO A et B de la commune de Banikora, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

La situation du cluster de villages KANDEROU et FOUNOUGO A et B, objet du projet pilote, suivant les différents OMD est résumée ci-après ; pour chaque objectif, la cible pour 2015 est également fixée :

- **Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim** : 47% de la population vit dans l'extrême pauvreté avec moins de 1 dollar US par jour en Parité de Pouvoir d'Achat et environ 50% sont pauvres en se référant au seuil de pauvreté monétaire. Malgré une proportion non négligeable de ménages exploitants agricoles (10,14%) producteurs de coton, de maïs, du sorgho et autres vivriers, le problème de faim et de malnutrition se pose avec acuité. En effet, comparativement à la norme internationale de l'OMS de 2%, la prévalence de l'insuffisance pondérale de 22,2% des enfants de moins de 5 ans est à un niveau très élevé ;

Les cibles pour 2015 :

- (i) *Proportion de la population disposant de moins d'un dollar en PPA par jour : 23,5% ;*
 - (ii) *Incidence de la pauvreté monétaire : 24,5% ;*
 - (iii) *Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans : 11,1%*
- **Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous** : Avec une population scolarisable de 3838, seulement 49,1% sont scolarisés. Les infrastructures existantes sont insuffisantes pour les scolarisés : 42 salles de classe existantes avec plus de 50% en matériaux précaires pour un besoin de 85 salles de classes si l'on doit respecter le ratio élève classe de 45 retenu par le système éducatif béninois pour avoir une bonne efficacité interne du système. Cette situation justifie le ratio élève/classe de 76 en moyenne enregistré de ce cluster de villages retenu. Outre ces problèmes s'ajoutent l'insuffisance ou la quasi inexistence de kits scolaires (manuels didactiques indiqués), l'insuffisance et le manque de qualification des enseignants. Le taux de rétention est en moyenne d'environ 50% et en moyenne 61 enfants inscrits sur 100 atteignent le CM2. Aussi, faudra-t-il signaler le niveau élevé du taux de redoublement (plus 14%) et le faible taux de rétention des enfants dans le système. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation des 15-24 ans est de 29,1%. Ce faible niveau d'alphabétisation est justifié par le fait qu'elle est demeurée une initiative communautaire financée pendant une décennie par les organisations paysannes grâce aux ristournes du fonds de coton. Mais depuis près de cinq ans, les centres d'alphabétisation sont animées sous l'initiative des populations elles mêmes qui s'organisent et cotisent pour recruter les maîtres alphabétiseurs sous la supervision du coordonnateur de l'alphabétisation.

Les cibles pour 2015 :

- (i) *Taux Net de Scolarisation : 100% ;*
 - (ii) *Taux d'alphabétisation des 15-24 ans : 100%;*
- **Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** : l'indice de parité traduit par le rapport filles/garçons se situent à un meilleur niveau dans le primaire (0,80) même s'il est loin de l'unité souhaité depuis 2005. Quand au niveau de l'enseignement secondaire, il est très bas, 0,48 ;

Les cibles pour 2015 :

- (i) *Rapport filles/garçons dans le primaire : 1 ;*
- (ii) *Rapport filles/garçons dans le secondaire : 1 ;*

- **Objectif 4: Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans :** la situation de la santé infantile est caractérisée par un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 86 pour mille alors que la moyenne nationale est de 62 pour 1000. La mortalité infantile est également caractérisée par un taux élevé (85 pour 1000 naissances vivantes) comparativement à la moyenne nationale de 67 pour 1000 naissances vivantes. Malgré un taux de vaccination des enfants de 1 an contre la rougeole de plus de 100% et l'existence de toutes les infrastructures recommandées par la pyramide sanitaire du pays, les niveaux élevés des mortalités infantiles et des enfants de moins de 5 ans se justifient par la qualité du plateau technique, l'insuffisance et l'absence de ressources humaines qualifiées et appropriées et la faible fréquentation (environ 34%) de ces infrastructures. En effet, la majorité des populations de Founougo sont défavorisées en matière de couverture sanitaire. Non seulement elles ne disposent pas d'infrastructures adéquates, mais aussi et surtout l'état des pistes ne leur permet pas de relier leurs hameaux au centre de santé à Goudoté, distant en moyenne de 10 Km. Dans cette zone, seules deux localités connaissent un début de soulagement (Gougnirou : dispensaire sans équipement ni personnel et Kandèrou : dispensaire isolé en chantier). Pour pallier ces difficultés, les populations ont recours à la médecine traditionnelle et l'automédication pour soigner leurs affections dont les plus courantes sont : le paludisme, les gastro-entérites, les diarrhées et la toux. A tous ces problèmes s'ajoutent l'absence d'incitation des ressources humaines disponibles dans la localité en vue de leur maintien ;

Les cibles pour 2015 :

- (i) *Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : 28,7 pour 1000 ;*
- (ii) *Taux de mortalité infantiles : 28,3 pour 1000*
- (iii) *Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole : 100%*

- **Objectif 5: Réduire la mortalité maternelle :** Bien que la couverture en infrastructures sanitaires soit améliorée au niveau national, beaucoup de femmes meurent en voulant donner la vie. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé III, le taux de mortalité maternelle (TMM) est estimé à 397 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1999-2006. Ce taux bien qu'ayant diminué d'au moins 5% sur les 10 dernières années, reste encore à un niveau élevé et risque de ne pas permettre au Bénin d'atteindre le niveau de 125 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Au niveau du département de l'Alibori, 41% des accouchements sont assistés contre 69% au niveau national et la couverture en soin prénatal est de 61% contre 84% au niveau national. Cette situation permet de conclure à une situation plus grave dans des localités dudit département telles que le cluster de villages KANDEROU et FOUNOUGO A et B où les problèmes d'accessibilité des centres de santé se posent avec acuité ;

Les cibles pour 2015 :

- (i) *Proportion d'accouchements assistés : 100% ;*
- (ii) *Taux de couverture en soin prénatal : 100%*

- **Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :** le niveau élevé du taux de létalité du paludisme dans le département de l'Alibori (162 pour 1000 habitants) se justifie par la faible disponibilité de moustiquaire imprégnée dans les ménages (en moyenne de 18,8% de ménages disposant d'au moins une moustiquaire imprégnée) et les faibles proportions d'enfants de moins de 5 ans (12,4%) et de femmes enceintes (16,7%) dormant sous moustiquaires imprégnées. Quant à la situation du VIH/SIDA, son incidence dans le département est de 0,4%, niveau inférieur à la moyenne nationale qui est de 1,9%. En matière de tuberculose, il y a une quasi inexistence de stratégie de détection des cas et de leur prise en charge.

Les cibles pour 2015 :

- (i) *Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes de 15 à 24 ans : 0,4% ;*
- (ii) *Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide : 100%*
- (iii) *Pour la Tuberculose : détection de 70% des nouveaux cas positifs et guérison de 85% des nouveaux cas positifs détectés).*

- **Objectif 7: Assurer un environnement durable :** l'atteinte de cet objectif passe, entre autres, par la levée des différentes contraintes identifiées dans les domaines de l'hygiène et de l'assainissement, de l'eau potable, de l'énergie et du transport. En effet, dans la commune de Banikoara, 97,6% contre 37,6% prévu pour 2015, des ménages jettent les ordures dans la nature pendant que 43% contre 100% prévu pour 2015 utilisent des sources améliorées pour s'approvisionner en eau potable. Une analyse comparée de la situation desdits indicateurs à la moyenne nationale révèle que la situation de la Commune est moins reluisante que la situation nationale où l'accessibilité à la source améliorée d'eau potable est de 62,3% et l'utilisation de la nature comme mode d'évacuation des ordures ménages est de 92,5%. Les toilettes améliorées sont très peu utilisées (2,13% contre un objectif de 58% en 2015) en raison, entre autres, de l'insuffisance et de la non utilisation de celles construites par le Projet GESCOM/BENIN pour compenser dans une moindre mesure le déficit. En ce qui concerne l'assainissement de la zone, le site très plat de Banikoara et la nature du sol ne facilitent pas l'évacuation des eaux pluviales. Les ouvrages d'assainissement malgré la construction entre 2005 et 2009 de 1620 mètres linéaires de caniveaux sont insuffisants et ne sont pas entretenus pour assurer un assainissement efficace. Ils servent même de dépôt d'ordures ménagères. Quant aux infrastructures de transports, malgré le rechargement de 770 mètres linéaires de voies, les pistes rurales et autres voies nécessaires pour le développement de la commune sont insuffisantes particulièrement dans le cluster de villages KANDEROU et FOUNOUGO A et B où l'accessibilité aux dites localités constitue un « véritable parcours de combattant ». En effet, les principales pistes qui permettent de désenclaver les localités concernées par le PVM sont très dégradées. Il s'agit de la piste KANDEROU qui part de l'arrondissement de Banikoara, traverse ARBONGA pour arriver à FOUNOUGO d'une longueur de 50km. Les pistes dégradées mettant en communication le cluster de villages retenus avec les autres localités sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Répertoire des pistes dégradées du cluster de villages retenu

Nom de la Piste	Arrondissement Origine	Arrondissement Destination	Linéaire	Localité traversée
			(Km)	
Kandèrou	Banikoara	Founougo	50	Arbonga
Bonyangou	Gomparou	Sompérékou	25	Poto
Founougo	Gomparou	Founougo	20	Kpéssanrou
Guimbagou	Banikoara	Toura	32	Atabenou
Yambérou	Gomparou	Gomparou	18	Gonkanyinmian
Kandèrou	Founougo	Founougo	22	Wogobiga
Tantani	Banikoara	Banikoara	14,7	
Sampéto	Founougo	Founougo	21,5	
Nipouni	Founougo	Founougo	8	
TOTAL			211,2	

Source : PDC de Banikoara, 2005-2009

En matière d'habitation, Founougo compte 1238 parcelles-concessions pour 5513 bâtiments dont plus de la moitié (57,93%) ont des murs en banco et la totalité la toiture en tôle⁵. Quant à l'énergie notamment l'énergie électrique elle n'est disponible que sur le tiers du chef lieu de la commune.

Les cibles pour 2015 :

- (i) Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable : 100% ;
- (ii) Proportion de la population utilisant une toilette améliorée : 58%
- (iii) Proportion de la population utilisant une infrastructure améliorée : 58%
- (iv) Linéaire de routes (pistes) à rendre très praticable : 211,2 kilomètres

IV. STRATEGIES DU PROJET

Le Projet des Villages du Millénaire repose sur une idée singulière et forte : « les villages pauvres peuvent, eux-mêmes, opérer leur transformation d'ici à 2015 s'ils sont rendus autonomes dans l'usage de technologies éprouvées et pratiques ». Le PVM forgera de nouveaux partenariats et travaillera avec les communautés locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les équipes de recherche composées de spécialistes du Système des Nations Unies, des universités et Institutions de Recherche nationales, de l'Institut de la terre de l'Université de Columbia et des partenaires au développement nationaux et internationaux. Le développement des capacités locales privilégiant l'approche participative, constituera une force motrice majeure pendant la planification et l'exécution afin d'obtenir une appropriation immédiate par la communauté et la durabilité à long terme au niveau des Villages à installer. Le projet Villages du Millénaire est donc un projet participatif qui vise à démontrer que «des interventions à base scientifique, l'implication et le

⁵ DEFIC 2007

leadership des institutions et des communautés locales peuvent être combinés pour réaliser les OMD».

Du reste, le PVM du Bénin possède d'effets multiples et couvre divers domaines qui nécessiteraient des approches spécifiques. En conséquence, toutes les parties prenantes au projet veilleront à la responsabilisation effective des acteurs locaux et à ce que les réponses aux problèmes identifiés soient en parfaite adéquation avec les réalités locales. Un partenariat systématique sera recherché avec les initiatives en cours et passées et les dispositions sont prises pour assurer une appropriation du projet par les acteurs et à en garantir la pérennisation des actions réalisées. A cet effet, l'accent sera mis sur le développement des capacités locales dans les domaines d'appui retenus.

Le PVM travaille en partenariat avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes pour fournir des solutions de sortie de l'extrême pauvreté basées sur la science et qui sont préconisées par les bénéficiaires eux-mêmes. En raison de son caractère stratégique pour le développement des communautés, le projet travaillera en partenariat avec les acteurs locaux (secteur privé, société civile, gouvernements) et les structures décentralisées du Gouvernement. Les activités relatives à l'encadrement et au suivi seront réalisées avec les structures nationales, les Collectivités locales à travers l'Association Nationale des Communes du Bénin, Social Watch-Bénin, le Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement opérant sur le terrain (SNV, DED, GTZ, Coopération suisse ...). Le PVM bénéficiera également du savoir-faire des autres projets de terrain de la localité ou d'ailleurs tels que le Projet d'Appui au Développement des Communes de l'Alibori (PDL ADECOM) développé conjointement par le PNUD et Conseil Régional de Picardie, le Projet d'Appui à la Décentralisation, à la Déconcentration et au Développement économique local (PA3D) appuyé par le PNUD, le FENU et le Fonds Belge de Survie dans le Borgou, le Projet Songhaï National. Le PVM fera appel à l'expertise développée dans les autres pays.

En outre, le PVM est conçu de manière à catalyser les ressources des partenaires au développement voulant accompagner la mise en œuvre et la généralisation de l'initiative du Village du Millénaire. A cet effet, il sera proposé la mise en place d'un panier commun destiné à recueillir les contributions des partenaires au développement désireux de soutenir le processus au cours de la phase de mise en œuvre.

De façon spécifique, les principales interventions (ou stratégies) retenues par domaine d'OMD sont :

Objectif 1 : Agriculture et de la lutte contre la faim : (i) amélioration de la productivité agricole (fertilisation du sol, maîtrise de l'eau, amélioration de l'encadrement, promotion des semences améliorées, financement de la production vivrière par le micro-crédit, accès aux intrants, etc.) ; (ii) activités génératrices de revenus et l'accès aux marchés (infrastructures de stockage et de conservation, transformation de produits agricoles, crédits adaptés, construction de marchés, etc.) ; (iii) amélioration de l'état nutritionnel de la population à travers des programmes d'alimentation complémentaire et de cantines bien gérées, des programmes nutritionnels pour les groupes vulnérables à la sécurité alimentaire (filles adolescentes, femmes enceintes et femmes allaitantes).

Objectif 2 : Education : **Enseignement primaire** : (i) promotion de la scolarisation des filles ; (ii) recrutement et formation initiale des enseignants ; (iii) formation continue du personnel d'encadrement ; (iv) prise en charge des frais de scolarité des élèves ; (v) cantines scolaires dans les zones les plus défavorisées ; (vi) manuels scolaires ; (vii) construction des infrastructures (classes, logements des enseignants dans les zones enclavées). **Enseignement secondaire** : (i) recrutement et formation initiale de nouveaux enseignants ; (ii) formation permanente ; (iii) construction et équipement de bibliothèques et de laboratoires ; (iv) infrastructures (classes, sportives) ; (v) construction et équipement de salles informatiques. **Alphabétisation des adultes** : (i) formation des

formateurs ; (ii) élaboration de documents de formation ; (iii) mise à disposition des manuels ; (iv) promotion de l'alphabétisation des femmes.

Objectif 3 : Genre : (i) promotion de l'éducation et de la formation de la fille et de la femme ; (ii) autonomisation économique de la femme ; (iii) promotion de la santé de la femme ; (iv) amélioration et le respect du statut juridique et social de la femme ; (v) valorisation et la prise en compte du travail féminin ; (vi) valorisation des cultures et des traditions favorables à l'épanouissement de la femme.

Objectif 4, 5 et 6 : Santé : *Santé maternelle :* (i) planning familial ; (ii) soins prénataux et accouchements ; (iii) soins/urgences obstétricales ; (iv) prise en charge des IST). *Santé infantile :* (i) prise en charge des affections usuelles (diarrhée, fièvre, Affections de l'oreille, malnutrition, anémie, infection bactérienne Fièvre, vaccination) ; (ii) IRA. *VIH/SIDA :* (i) prévention ; (ii) traitement ; (iii) soins et au soutien des PV/VIH et des orphelins. *Paludisme :* (i) traitement et la prévention. *Tuberculose :* (i) détection de 70% des nouveaux cas positifs ; (ii) guérir 85% des nouveaux cas positifs détectés. *Système de santé :* (i) ressources humaines et infrastructures ; (ii) *gestion et pilotage du système.*

Objectif 7 :

- Eau potable : (i) forage équipé de pompe à motricité humaine (FPM) ; (ii) puits moderne (PM) ; (iii) adduction d'eau villageoise (AEV) avec des bornes fontaines (BF) ;
- Assainissement : (i) promotion de l'hygiène et de construction d'ouvrages d'assainissement de base ; (ii) gestion des déchets et des substances dangereuses ;
- Energie : (i) production et sécurisation de l'énergie électrique ; (ii) production de combustibles fossiles ; (iii) production et approvisionnement en bois-énergie amélioré et promotion de foyers améliorés ; (iv) promotion des énergies de substitution et des énergies renouvelables.
- Infrastructures de transport : (i) réhabilitation des voies urbaines ; (ii) réhabilitation et éventuellement construction de pistes rurales et de voies d'accès aux zones de productions agricoles ; (iii) entretien de tout le réseau routier.

V. OBJECTIFS GLOBAL ET SPECIFIQUE

L'objectif global du Projet est d'appuyer et d'autonomiser les villages choisis pour qu'ils sortent du piège de la pauvreté et réalisent tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans un délai de 5 ans. Les objectifs spécifiques, les résultats et les activités sont décrits ci-après.

Produits escomptés	Résultats	Activités	Partenaires potentiels
OBJECTIF 1 : Réduire de moitié la pauvreté et la faim			
Produits escomptés	Résultats	Activités et Indicateurs	Partenaires potentiels
Les incidences de la pauvreté et la faim sont réduites de moitié grâce à une amélioration et diversification des revenus des populations	Production et productivité agricole améliorées d'au moins 50 %	<u>Activité</u> : Distribution d'intrants agricoles de bonne qualité (semences, engrais, produits phytosanitaires, jardin scolaire)	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ses services déconcentrés et Opérateurs Privés du secteur, Ministère des Transports et Travaux Publics et Les Communes
		<u>Indicateur</u> : Nombre de ménages petits exploitants agricoles bénéficiants des intrants agricoles,	
		<u>Activité</u> : Maîtrise de l'eau : amélioration du système d'irrigation et d'approvisionnement en eau	
		<u>Indicateur</u> : Nombre de retenues d'eau, nombre de système de petites irrigations	
		<u>Activité</u> : Fourniture de matériels agricoles	
		<u>Indicateurs</u> : Nombre de matériels agricoles de chaque type fourni, nombre de ménages exploitants agricoles ayant bénéficié de matériels agricoles	
		<u>Activité</u> : Mise en place de structures de financement des activités agricoles	
<u>Indicateurs</u> : Nombres de structures de micro-crédits finançant les activités agricoles, nombre de ménages agricoles bénéficiaires			
<u>Activité</u> : formation, recyclage des producteurs, groupements, relais et membres des réseaux agricoles dans les domaines des techniques agricoles et culturelles, de la transformation, de la conservation et de la commercialisation, etc.			
<u>Indicateurs</u> : Nombre de conseillers agricoles recrutés, nombres d'exploitants agricoles encadrés, nombre de ménages ruraux menant d'autres Activités Génératrices de Revenu encadrés			
Diversification des activités agricoles			

	Production et rentabilité de la pêche améliorées d'au moins de 50 %	<p><u>Activités</u> : Acquisition de pirogues, d'équipements et petit matériel de pêche</p> <p>Acquisition de matériels de conservation et de transformation pour les femmes (aires de séchages, bacs de salaison et containers iso thermiques, fours de fumage)</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de chaque type de matériel de conservation et Nombre de chaque type de matériel de transformation</p> <p>Aménagement du quai de pêche</p> <p>Pérennisation : renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs (pêcheurs, mareyeurs et transformatrices)</p>	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ses services déconcentrés et Opérateurs Privés du secteur, Les Communes
	Production et rentabilité de l'élevage améliorées d'au moins de 50 %	<p><u>Activité</u> : Suivi sanitaire du bétail (construction de parc de vaccination)</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de parcs de vaccination</p> <p><u>Activité</u> : Campagnes de vaccination contre les épizooties</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de campagne de vaccination</p> <p>Production et fourniture d'aliments pour le bétail, introduction d'espèces fourragères, établissement de banques fourragères</p> <p><u>Activité</u> : Aménagement des aires de pâturage et mise en place d'abreuvoirs améliorés</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'aires de pâturage aménagées</p> <p>Pérennisation : renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs</p>	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ses services déconcentrés et Opérateurs Privés du secteur, Les Communes
OBJECTIF 2 : Assurer un accès à l'éducation primaire pour les filles et les garçons et éliminer les disparités genre dans les écoles			
Produits escomptés	Résultats	Activités	Partenaires potentiels
L'accès à l'éducation primaire pour tous les enfants (garçons et filles) en âge d'être scolarisé est assuré	L'accès à l'école primaire est élargi (taux net de scolarisation de 100 %) et l'efficacité interne améliorée	<p><u>Activité</u> : Extension du réseau et diversification de l'offre éducative : élimination des abris provisoires, construction de nouvelles salles de classe et mise à disposition des manuels scolaires</p> <p>Indicateurs : Nombres de salles de classes construites, nombre de salles de classes réhabilitées, nombre de kits scolaires distribués</p> <p><u>Activité</u> : Plaidoyer pour la mise à disposition des enseignants en nombre et qualifiés</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de recyclage par an, nombre de nouveaux enseignants recrutés</p>	Ministère de l'Enseignement Primaire, Ministère des Transports et Travaux Publics Les Communes et le PAM

		<p><u>Activités</u> : Appui à la mise en place des cantines scolaires et des jardins potagers</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de cantines scolaires</p>	
		<p><u>Activités</u> : Construction des latrines scolaires et aménagement des aires de jeux et loisirs, mise en place de points d'eau</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'infrastructures construites</p>	
		<p><u>Activité</u> : Equipement en matériel informatique, construction de bibliothèques et de laboratoires</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de bibliothèques et de laboratoires construits</p>	
		<p>Dynamisation et renforcement des capacités des Associations des Parents d'Elève (APE) en matière d'initiatives, de conception et de mise en œuvre des microprojets d'écoles</p>	
		<p>Renforcement des capacités de gestion organisationnelle des directeurs et responsables d'école</p>	
	<p>Les communautés et les associations des parents d'élève participent activement dans la gestion de l'école : les capacités des comités de gestion sont renforcées</p>	<p>Dynamisation et renforcement des capacités des Associations des Parents d'Elève (APE) en matière d'initiatives, de conception et de mise en œuvre des microprojets d'écoles</p>	

OBJECTIF 3 : Amélioration des conditions d'existence des femmes, leurs revenus et leur participation au processus de Développement Humain Durable

Produits escomptés	Résultats	Activités et Indicateurs	Partenaires potentiels
<p>Les conditions de vie des femmes ainsi que leur participation au processus de Développement Humain Durable sont améliorées en vue de promouvoir leur autonomisation</p>	<p>Capacités d'auto-prise en charge et de gestion des groupements de femmes renforcées</p>	<p><u>Activités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations en entrepreneuriat, management micro-entreprise, gestion des organisations, leadership féminin - Renforcement des capacités organisationnelles et en leadership des groupements de femmes - Campagne de sensibilisation pour lutter contre les pesanteurs sociologiques <p><u>Indicateur</u> : Nombres de groupements de femmes formés</p>	<p>Ministère de la Micro- Finance, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, ses services déconcentrés Ministère de la</p>
	<p>Les travaux des femmes allégés et leurs de moyens de subsistance améliorés</p>	<p><u>Activités</u> :</p> <p>Appui à l'acquisition d'unités de transformation (moulins, broyeurs, décortiqueuses)</p> <p>Appui à l'acquisition de plateforme</p>	

		multifonctionnelle pour les groupements de femmes <u>Indicateurs</u> : Nombre d'unités de transformation et nombre de plateforme multifonctionnelle	Famille et Opérateurs Privés du secteur Et Les Communes
	Les capacités économiques des femmes sont renforcées	<u>Activités</u> Formation aux techniques maraîchères et au petit élevage Appui à l'acquisition d'intrants agricoles de bonne qualité pour les groupements de femmes Promotion des activités génératrices de revenus chez les femmes Indicateur : Nombre de bénéficiaires	

OBJECTIF 4,5 et 6 : Améliorer la santé maternelle, et réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;

Produits escomptés	Résultats	Activités et Indicateurs	Partenaires potentiels
La santé maternelle est améliorée, la mortalité des enfants de moins de cinq ans réduite et les maladies endémiques telles que le VIH/SIDA, le Paludisme et d'autres maladies sont combattues	Réduction de près de trois quarts entre 2009 et 2013 de la mortalité maternelle (taux de mortalité maternelle)	Sensibilisation pour les accouchements assistés par du personnel de santé afin d'améliorer la fréquentation des maternités <u>Indicateur</u> : Nombre d'accouchements assistés	Ministère de la Santé Publique,
	Réduction de près de deux tiers d'ici 2013 la mortalité infantile (taux de mortalité infantile)	Promouvoir la disponibilité et l'accès aux Centres de Santé et aux soins de qualité et aux médicaments et aux moustiquaires imprégnées	Ministère des Transports et Travaux Publics,
		<u>Activité</u> : Promouvoir la vaccination des enfants contre diverses affections et l'utilisation des moustiquaires imprégnées <u>Indicateur</u> : Proportion d'enfants vaccinés par affections et proportion d'enfants dormant sous moustiquaires imprégnées	Les ONG et la Société Civile,
		<u>Activité</u> : Sensibilisation pour prévention à VIH/SIDA, dépistage, prise en charge psychosociologique <u>Indicateur</u> : Nombre de personnes vivant avec le VIH pris en charge	Les Communes
Réduction de la propagation du VIH/SIDA (taux de prévalence)	<u>Activités</u> : Promotion de la disponibilité et de l'accès aux Centres de Santé et aux soins de qualité et aux médicaments Amélioration de la prise en charge médicale des patients <u>Indicateurs</u> : Nombre de consultations et nombre de patients pris en charge		
Avoir maîtrisé le Paludisme et d'autres grandes maladies	<u>Activités</u> : Construction et réfection des centres de santé et maternités et promotion de moustiquaires imprégnées <u>Indicateurs</u> : Proportion de ménages disposant de moustiquaires imprégnées, proportion de femmes enceintes dormant		

		sous moustiquaires imprégnées, Nombre de centres réhabilités, Nombre de centres construits	
	Amélioration des conditions de travail du personnel de santé et de l'accès aux centres de santé et maternités	<u>Activités</u> : Promotion de la disponibilité et de l'accès aux Centres de Santé et aux soins de qualité et aux médicaments et de moustiquaires imprégnées Amélioration de la prise en charge médicale des patients <u>Indicateurs</u> , Nombre de patients ^pris en charge	

OBJECTIF 7 : Accès généralisé à l'eau potable, aux infrastructures de transport et aux sources d'énergie et à un environnement sain

Produits escomptés	Résultats	Activités et Indicateurs	Partenaires potentiels
Presque la moitié du pourcentage de la population des zones couvertes par le projet a accès à l'eau potable ; les infrastructures de transport sont améliorées, les sources d'énergies sont diversifiées ; les localités sont assainies et l'environnement amélioré	Réalisation de la norme un (01) équivalent point d'eau pour 250 habitants	<u>Activité</u> : amélioration du taux de desserte en eau potable en appuyant les communes dans la réalisation des FPM, des puits modernes et la construction des AEVs. <u>Indicateur</u> : Nombre de puits modernes, de FPM et d'AEVs construits	Ministère de l'Energie et de l'Eau et ses services déconcentrés, les opérateurs privés du secteur, Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature, Opérateurs privés et ONG
	L'accès aux localités s'est nettement amélioré (nombre de pistes et dessertes rurales réalisées)	<u>Activité</u> : amélioration du réseau des pistes rurales en appuyant les communes, dans les localités que couvre le projet, dans la réalisation et l'aménagement des pistes et dessertes rurales <u>Indicateur</u> : Nombre de kilomètre de pistes praticables	
	Amélioration des sources d'énergie	Plaidoyer pour l'accès à l'électrification rurale, promotion du foyer amélioré, du gaz domestique et orientation et promotion, par des sensibilisations, les populations vers des énergies renouvelables : énergie solaire <u>Indicateur</u> : nombre de ménages ayant adopté les sources d'énergie propre	
	Amélioration du cadre de vie	<u>Activités</u> : Réalisation et promotion des latrines publiques, scolaires, sensibilisation d'accès aux populations à l'utilisation des latrines améliorées, formation des populations de base sur l'hygiène publique et l'assainissement <u>Indicateurs</u> : Nombre de latrines réalisées, linéaire d'infrastructures d'assainissement réalisé	
		Sensibilisation des populations aux phénomènes de feux de brousse tardifs, à la déforestation, à la dégradation des terres, promotion de reboisement. Indicateur : nombre de brigades anti feu de brousse fonctionnelles, nombre d'hectare d'espace restaurés/reboisés ; nombre de producteurs ayant adopté des méthodes de restauration des terres.	

VI. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

6.1. Rôle et responsabilités du PNUD

Le Projet sera exécuté localement selon la modalité de gestion nationale (National Execution NEX). Le PNUD-Bénin sera responsable de la gestion directe des ressources humaines, financières et matérielles générées à partir des fonds du projet. Le PNUD Bénin peut fournir à la demande de l'agence de réalisation les services ci-après : (i) identification et/ou recrutement de personnel pour le projet ; (ii) identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ; (iii) achats de biens et services. Les coûts des services d'appui, calculés sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts, seront imputés à la ligne budgétaire concernée. Les coûts effectifs de communication relatifs au suivi des activités seront également imputés au projet.

Le PNUD mettra à contribution son réseau d'experts dans tous les sous secteurs connexes au projet (agriculture, santé publique, éducation, énergie, nutrition, hydraulique, transport, environnement, communication, suivi-évaluation, etc.) pour accompagner cette initiative et en faire une référence et une source d'inspiration de meilleures pratiques, capables de générer des ressources.

Avec l'appui du Représentant Résident, le PNUD veillera à ce que les leçons tirées des interventions au niveau des villages inspirent au niveau national la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement basées sur les OMD. Il appuiera le développement des capacités requises et la mobilisation des ressources nécessaires pour accélérer le mouvement d'extension à une grande échelle du concept des Villages du Millénaire.

6.2. Personnel et gestion du projet

Pour la mise en œuvre au quotidien du programme, l'unité de gestion du projet sera organisée sur la base de l'organigramme proposé en annexe 5. Cette équipe assurera la synergie dans le cadre de la mise en œuvre des interventions. La mise en œuvre et le déblocage des fonds se feront sur la base d'un plan de travail approuvé par le comité de pilotage. Les décaissements de fonds suivront les procédures du PNUD.

Le personnel de base du projet comprend : un Coordonnateur, spécialiste en développement communautaire et un spécialiste de chacun des domaines suivants : santé, éducation, suivi-évaluation, agronomie spécialisé en sociologie et anthropologie rurale, pêche, infrastructures, élevage, génie rural et du personnel de soutien ; assistant, comptable, chauffeurs.

Il est également envisagé d'utiliser les volontaires dans l'exécution du Projet Villages du Millénaire. À cet égard, les différentes catégories de volontaires, y compris les Volontaires des Nations Unies (VNU) et les Volontaires Japonais (JOCV) seront impliqués.

Pour envisager d'une part la réplique des résultats du PVM à l'échelle nationale comme souhaité par le Gouvernement, et d'autre part pour alimenter le processus de stratégies/politiques national avec les résultats produits, un expert sera recruté par le PNUD en concertation avec le Gouvernement et les parties prenantes (ce poste figure également dans l'organigramme proposé).

Le travail technique et scientifique de l'équipe se fera sous la supervision étroite du Bureau local du PNUD, du Directeur du Centre OMD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de son équipe en

collaboration avec le Coordonnateur du Projet et le personnel de l'Institut de la terre basé à New York. Les relations de travail de l'équipe du projet avec le PNUD sont assurées par un point focal basé au Bureau du PNUD.

6.3 Collaboration avec le gouvernement

En tant que structure d'ancrage au niveau national, le Gouvernement fournira tout l'appui requis pour une exécution harmonieuse du projet. Cela inclut les actions suivantes :

- Mettre à la disposition du projet les ressources financières prévues à temps pour la réalisation des activités conformément au budget et au cadre des ressources approuvé ;
- Faciliter le détachement d'experts de divers départements ministériels et des universités au projet et aider à faire remplacer le staff non performant ;
- Mobiliser les ressources additionnelles pour mettre en œuvre les activités du projet ;
- Assurer en collaboration avec le PNUD la visibilité du projet au niveau national et international ;
- Assurer la fertilisation croisée de l'information entre les niveaux local et national et s'assurer que l'information produite à partir des Villages du Millénaire guidera le processus national de développement de politiques ;
- Aider à répliquer l'initiative dans d'autres communes du Bénin ;
- Catalyser la contribution gouvernementale au projet ;
- Faciliter l'exécution du projet en mettant à disposition les infrastructures (bureaux et autres) et l'appui politique nécessaire.

De manière spécifique, le Gouvernement du Bénin s'engage à travailler de concert avec le PNUD pour la mobilisation des ressources additionnelles. Ces ressources financières seront dédiées à la réalisation des actions stratégiques prévues dans le cadre de cette initiative.

De plus le Gouvernement facilitera les visites de suivi périodique effectuées conjointement par le staff du projet, les experts nationaux et internationaux et le personnel des bailleurs et partenaires du projet et les représentants officiels désignés. Il leur permettra d'effectuer un suivi, de rencontrer les bénéficiaires, d'estimer les progrès réalisés et d'évaluer l'impact de l'utilisation des ressources pour renforcer la communication et le plaidoyer.

Le Gouvernement mettra à la disposition du PNUD dans les meilleurs délais toutes les informations relatives aux changements politiques ou législatifs intervenus au cours de l'exécution du PVM et susceptibles d'avoir une incidence sur le cadre de coopération.

Si les contributions financières attendues du Gouvernement ou d'autres parties ne sont pas reçues selon le calendrier annuel établi les activités prévues peuvent être modifiées, suspendues ou annulées.

6.4. Mécanismes de suivi et de supervision

Pour assurer une supervision adéquate en matière fiduciaire et de gestion et s'assurer que les activités du projet sont en harmonie avec les politiques et stratégies nationales, régionales et locales, deux Comités de pilotages seront mis constitués. Co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et le Ministre en charge du développement, le Comité National de pilotage sera une structure transversale et multisectorielle composée notamment de l'Association des Communes du Bénin (ANCB), des structures déconcentrées du Ministère du développement, Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat. Il sera appuyé par un Comité Local de pilotage composé, des collectivités locales des zones d'intervention, de l'association des communes du Bénin, des organisations paysannes, des représentants des femmes et des jeunes de la commune de Banikoara, des ONGs locales et du secteur privé de la localité. Ces comités dont les détails de fonctionnement sont explicités ci-après analysent et soumettent au PNUD et au Gouvernement du Japon, pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution des activités du projet.

Le Comité National de Pilotage définit les orientations stratégiques du projet, approuve les programmes et budgets de la mise en œuvre, s'assure que les activités du projet sont en harmonie avec les OSD, l'UNDAF et la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.

A ce titre, il approuve les Plans de Travail, apprécie les performances du projet, approuve les rapports périodiques d'activités et propose des solutions aux éventuels problèmes rencontrés dans la mise en œuvre.

Le Comité National de Pilotage est créé par un Arrêté du Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

Le Comité Local de Pilotage coordonne au niveau local les interventions des différents acteurs impliqués dans le projet. A ce titre il sensibilise et mobilise les communautés autour des activités du projet, aide à la mobilisation de la contribution des communautés, veille à l'intégration des activités du projet au Plan de Développement Communal, évite les duplications des efforts, aide à la résolution des conflits et aide à la réplication du processus. Ce comité est créé par un Arrêté du Préfet des Départements.

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après :

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans le cadre des projets PVM.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshort, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre par le PMSU à la revue du Comité Technique, en vue

d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.

- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de chaque année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader Pauvreté et le PMSU, et partagé avec le Comité de Pilotage du Programme Cadre Pauvreté. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents effets.

Une étude de référence détaillée sera effectuée au démarrage du projet et servira d'instrument de suivi.

6.5 Consolidation des données de terrain et phasage des interventions du PVM

Les quatre premiers mois de ce programme de 5 ans seront consacrés à une enquête complémentaire exhaustive sur la situation de référence des villages. Il sera aussi question d'identifier les communautés villageoises à considérer pour atteindre le seuil de 15 000 habitants pour le démarrage du programme en prenant en considération la réalité des entités administratives décentralisées comme indiqué au-dessus. Cette enquête permettra également d'affiner les données et de définir une approche et une méthodologie appropriées, réaliste et adaptées pour phaser l'expansion des interventions du programme en vue d'atteindre les objectifs.

Les données complémentaires permettront par ailleurs :

- a) De faire une identification détaillée des réalisations existantes et des activités en cours et prévues par les structures gouvernementales et non gouvernementales opérant dans la zone par rapport aux besoins nécessaires pour la réalisation des OMD ;
- b) De fournir des informations précieuses sur les capacités et la dynamique réelles des acteurs et bénéficiaires cibles du programme. Cette démarche est capitale dans la mesure où elle offre la possibilité de préciser davantage la situation de référence. Au-delà, elle conduit à la détermination d'indicateurs sensibles destinés à faciliter la conception et l'évaluation des progrès en terme de résultats et d'impacts.
- c) D'évaluer les structures organisationnelles existantes dans la zone et sur lesquelles s'appuyer pour donner un contenu opérationnel et réadapter la programmation, notamment en ajustant le Plan de Travail aux conditions de chaque site. Cela est important pour la création des conditions et des capacités nécessaires à la mise en œuvre participative du PVM.

d) De bâtir un système participatif de suivi-évaluation, et au besoin d'élaborer/renforcer les plans de développement sectoriels locaux, qui pourraient être consolidés en un plan de développement global du cluster. Des indicateurs objectivement vérifiables conçus permettront d'apprécier d'une façon continue les progrès accomplis et les impacts du projet. Un expert recruté dans cet objectif utilisera ces données pour alimenter les politiques/stratégies nationales concernées sur la base des résultats du PVM. Un plan de suivi-évaluation détaillé sera élaboré et mis en œuvre. Les éléments de ce plan sont consignés dans l'annexe 6.

Les rapports d'évaluation trimestriels et annuels élaborés par l'équipe de projet seront transmis au PNUD ainsi qu'aux autres acteurs impliqués. Ces rapports seront transmis au(x) partenaire(s) financier(s) approprié(s).

Les procédures en vigueur du PNUD en matière de suivi et évaluation s'appliquent à ce programme comme indiqué au point 5.4.

6.6. Audit

Les comptes du projet feront l'objet d'audit chaque année. Les résultats de chaque audit seront transmis au partenaire d'exécution et au PNUD. De plus chacun des partenaires de réalisation recevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs.

Le(s) partenaire(s) de réalisation présentera (ont) au PNUD dans les meilleurs délais une déclaration d'acceptation ou de rejet de toutes les recommandations d'audit. Il(s) entreprendra(ont) des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations de l'audit. Il(s) rendra (ont) compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations de l'audit.

VII CONTEXTE LEGAL

Le présent document représente l'accord de base entre le Gouvernement du Japon, le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement pour la gestion et le suivi du PVM.

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de programmation dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le Plan d'Action de Programme Pays (CPAP) pour 2009-2013 entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement régira la gestion de ce projet.

VIII STRUCTURE DE FINANCEMENT

Le Projet du Millénaire avait démontré en 2005 que pour réaliser les OMD, un pays typique en Afrique Subsaharienne devrait augmenter significativement les investissements publics à hauteur de 75 à 80 dollars par habitant à partir de 2006 pour atteindre 125 à 160 dollars vers 2015. Dans une communauté rurale typique, la moyenne des investissements requis est de 110 dollars par habitant/année sur une période de 5 à 10 ans. A l'origine, le projet des villages du Millénaire est conçu sur ce besoin de 110 dollars par tête et par an pendant 5 ans. Les pays ayant bénéficié de la première et de la seconde génération des Villages du Millénaire ont adopté ce schéma.

Cependant, tenant compte des besoins de plus en plus accrus, de la hausse des prix des facteurs et de l'effet de la crise financière induisant des interventions plus coûteuses, l'actualisation de la structure de financement a été faite. Ainsi, un minimum d'investissements annuels de 150 dollars par habitant sur une période de 5 à 10 ans est requis pour l'atteinte des OMD.

Les 150 dollars se décomposent comme suit :

- 80 dollars/tête/an attendus de la coopération internationale ;
- 20 dollars/tête/an à mobiliser auprès des Agences du SNU, secteur privé, des projets, etc ;
- 40 dollars/tête/an attendus des collectivités locales et du Gouvernement ;
- 10 dollars/tête/an (en nature) à mobiliser par les populations bénéficiaires elles mêmes.

La structure du budget du projet du Bénin est établie sur la base de l'expérience des autres initiatives Villages du Millénaire notamment des pays de la 3ème génération de PVM (Cameroun), et en tenant compte des modalités de financement japonais (*support for community development fund*) définissant la durée de deux ans et demi pour les projets éligibles. Une programmation en deux phases de 2,5 ans chacune a été faite et ressort un besoin de financement extérieur de **5 000 342 \$** pour la première phase devant débuter en janvier 2011.

La structure du budget financé par le Gouvernement du Japon pour la phase 1 de 2,5 ans se présente comme suit :

Rubriques	Total budget en \$ sur 2,5 ans
1. Interventions	3 000 000
2. Gestion et Opérations	1 170 260
3. Appui Technique	125 000
4. Recherche et collecte de données	250 000
5. Réplication et lien avec les politiques/stratégies nationales	125 000
6. Frais de gestion PNUD	330 082
TOTAL	5 000 342

À la fin et suite à l'évaluation concluante de la mise en œuvre de la première phase, il est attendu un financement complémentaire du Gouvernement du Japon 4.999.658 US \$ pour soutenir les activités de la deuxième phase.

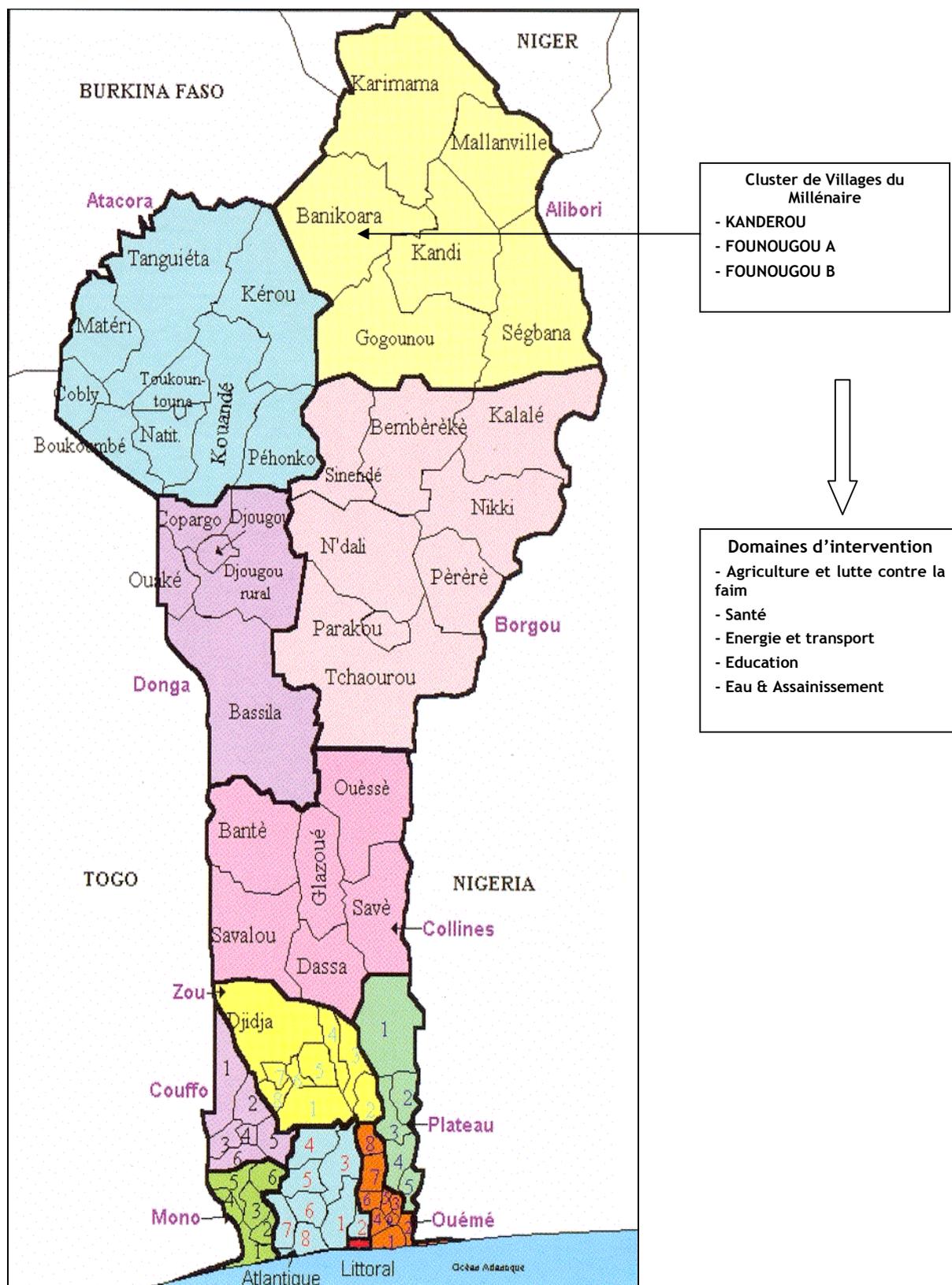
En plus des ressources en provenance du Japon, le PNUD contribuera d'environ 500.000 US \$ à partir de ses ressources ordinaires au cours de la première phase. Les ressources du PNUD seront utilisées pour promouvoir l'échange d'expériences, la vulgarisation des leçons apprises et apporter une contribution effective au volet gestion des connaissances sur les OMD.

La contribution du Gouvernement en espèces et en nature est estimée à 1 250 000 US \$ pour soutenir les interventions fondées sur l'opérationnalisation des OMD à la base.

La Mairie de Banikoara prend en charge la contribution des populations bénéficiaires sous la forme d'une dotation financière annuelle de 100.000 \$, soit un total de 250.000 \$ sur la période du projet (Confer annexe 11).

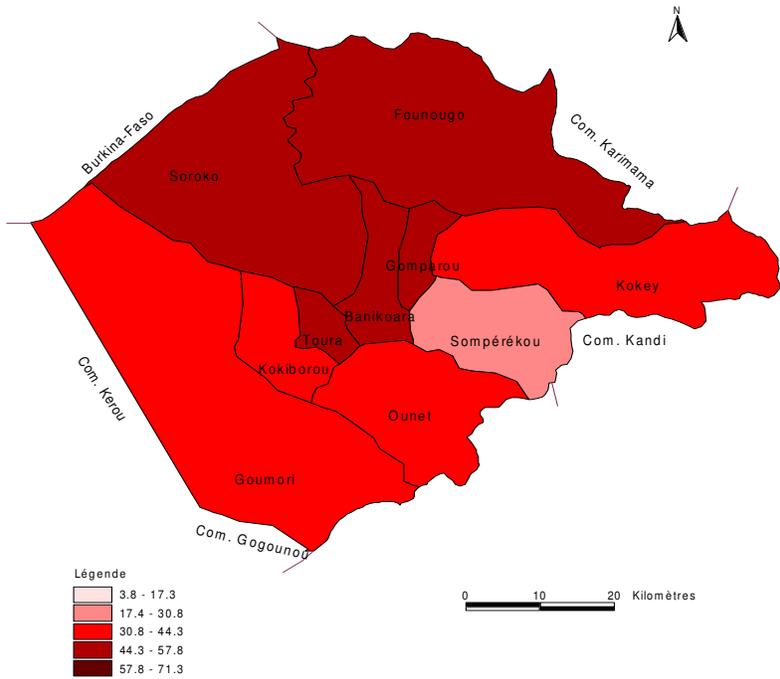
Les Annexes 3 et 4 fournissent le détail sur le budget du projet.

Annexe 1 : Carte de la localisation du projet



CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN
(Avec localisation du Cluster des 3 Villages du Millénaire pilote)

Annexe 2 : Carte d'incidence de pauvreté monétaire par arrondissement en 2007 de la commune



Annexe 3 : Budget Détaillé de la phase 1 du Projet (2010-2012) en US \$

Three Villages: 2,5 Year Budget	Budget per year (US \$)	Total Budget 2,5 years (US \$)	TOTALS %	Comments
Population Targeted	15 000	-		Cluster of 3 villages (Kanderou, Founougo A & Founougo B) Annexe 1
Invest per capita	80	-		According to New MVP budgets; Benin is on MV3 group
1. Interventions	1 200 000	3 000 000	60%	
Agriculture et lutte contre la faim	300 000	750 000	25%	
Santé	240 000	600 000	20%	
Energie et transport	240 000	600 000	20%	
Education	240 000	600 000	20%	
Eau et Assainissement	180 000	450 000	15%	
2. Project management	468 104	1 170 260	24%	
Staff	380 244	950 610	81%	Annexe 4
Running, Equipment and admin costs	87 860	219 650	19%	Annexe 4
3. MDG Center/Earth Institute team technical assistance	50 000	125 000	2%	For Technical support, we estimate that \$50,000 is needed per year to ensure sufficient oversight from the Millennium Village Management Team, Earth Institute scientific advisors and regional support bodies.
4. Research, Data collection & Reporting	100 000	250 000	5%	Reaseach & data collection - Relationship with local University, Documenting best practises, LL, visibility, e.g. folders, brochures, pamphlets, CDs, website,)
5. Scaling up & Linking to National Strategies	50 000	125 000	2%	For national capacity building to scaling up ; Focal Point in the UNDP office is needed to capture the lessons learned of the Millennium Villages and feed into the discussion at national level, MDG, DSRP
Sub-Totals	1 868 104	4 670 260	93%	
UNDP Admin (GMS)	127 344	330 082	7%	Standard UNDP will charge a percentage fee of 7% as General Management Support (GMS) for general oversight and management costs at HQ and CO levels not directly attributable to project inputs or activities.
Grant Totals	1 995 448	5 000 342	100%	

* The budget distribution is subject to change based on the local situation

Annexe 4 : Coût de l'assistance technique de l'Unité de gestion du projet en 2,5 ans (US \$)

	Unité	Coût unitaire/mensuel	Total
Personnel			950 610
Coordonnateur National	30	3 778	113 340
Spécialiste Education	30	3 333	99 990
Spécialiste Agriculture	30	3 333	99 990
Spécialiste Santé	30	3 333	99 990
Spécialiste Infrastructures	30	3 333	99 990
Spécialiste Devpt entreprises	30	3 333	99 990
Spécialiste Devpt communautaire	30	3 333	99 990
Spécialiste Suivi Evaluation	30	3 333	99 990
Assistant administratif Secrétaire	30	1 333	39 990
Assistant financier	30	1 556	46 680
Chauffeur (2)	30	1 689	50 670
Équipements			159 650
Véhicules	2	35 000	70 000
Micro-ordinateurs	11	2 500	27 500
serveur	1	6 500	6 500
Imprimantes	5	800	4 000
Photocopieur	1	8 000	8 000
Onduleurs	11	150	1 650
Climatiseurs	10	700	7 000
Video projecteur + écran	1	5 000	5 000
Autres			30 000
Budget de Fonctionnement			60 000
Total Unité de gestion du projet			1 170 260

Annexe 5: Cadre de résultats

OBJECTIF 1 : Réduire de moitié la pauvreté et la faim					
Produits escomptés/ Situation de référence	Résultats	Partenaires/Responsables/Acteurs Indicateurs	Coûts \$:		
			Japon : 750,000 PNUD : 100,000 Gouvernement, Communautés et autres: -		
			2011	2012	2013
<p>Les incidences de la pauvreté et la faim sont réduites de moitié grâce à une amélioration et diversification des revenus des populations</p> <p>Situation de référence 47% de la population du cluster de villages vit dans l'extrême pauvreté avec moins de 1 dollar US par jour en Parité de Pouvoir d'Achat. Environ 50% sont pauvres en se référant au seuil de pauvreté monétaire.</p>	<p>Production et productivité agricole améliorée d'au moins 50 %</p>	<p>Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, ses services déconcentrés et Opérateurs Privés du secteur, Ministère des Transports et Travaux Publics et les Communes</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de ménages petits exploitants agricoles bénéficiants des intrants agricoles</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de retenues d'eau, nombre de système de petites irrigations</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de matériels agricoles de chaque type fourni, nombre de ménages exploitants agricoles ayant bénéficié de matériels agricoles</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombres de structures de micro-crédits finançant les activités agricoles, nombre de ménages agricoles bénéficiaires</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de conseillers agricoles recrutés, nombres d'exploitants agricoles encadrés, nombre de ménages ruraux menant d'autres Activité Génératrice de Revenu encadrés</p>	300,000 (Japon)	300,000 (Japon)	150,000 (Japon)
	<p>Production et rentabilité de la pêche et de l'élevage améliorées d'au moins de 50 %</p>	<p>Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, ses services déconcentrés et Opérateurs Privés du secteur et les Communes</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de chaque type de matériel de conservation et Nombre de chaque type de matériel de transformation</p>	40,000 (PNUD)	40,000 (PNUD)	20,000 (PNUD)

La prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans de l'ordre de 22,2% est très élevée comparativement à la norme internationale de l'OMS de 2%.		<u>Indicateur</u> : Nombre de parcs de vaccination <u>Indicateur</u> : Nombre de campagne de vaccination <u>Indicateur</u> : Nombre d'aires de pâturage aménagées			
	Un secteur moderne est développé et il contribue à la création d'emploi et à la génération de revenus pour les communautés	Secteur Privé <u>Indicateur</u> : Nombre d'études de référence sur les opportunités d'affaires et le développement de l'investissement privé <u>Indicateur</u> : Nombre de business plan élaborés dans des secteurs porteurs pour attirer l'investissement privé (agriculture, artisanat, tourisme, pêche, etc..) <u>Indicateur</u> : Nombre de marchés potentiels identifiés et moyens mis en œuvre pour supporter la transformation des produits locaux et le marketing			

OBJECTIF 2 : Assurer un accès à l'éducation primaire pour les filles et les garçons et éliminer les disparités genre dans les écoles

Produits escomptés/ Situation de référence	Résultats	Partenaires/Responsables/Acteurs Indicateurs	Coûts \$:		
			Japon : 600,000 Gouvernement, Communautés et autres: -		
L'accès à l'éducation primaire pour tous les enfants (garçons et filles) en âge d'être scolarisé est assuré Situation de référence Sur une population	L'accès à l'école primaire est élargi (taux net de scolarisation de 100 %) et l'efficacité interne améliorée	Ministère de l'Enseignement Primaire, Ministère des Transports et Travaux Publics, et les Communes <u>Indicateurs</u> : Nombres de salles de classes construites, nombre de salles de classes réhabilitées, nombre de kits scolaires distribués <u>Indicateurs</u> : Nombre de recyclage par an, nombre de nouveaux enseignants recrutés <u>Indicateur</u> : Nombre de cantines scolaires <u>Indicateur</u> : Nombre d'infrastructures construites <u>Indicateur</u> : Nombre de bibliothèques et de laboratoires construits	2011 240,000 (Japon)	2012 240,000 (Japon)	2013 120,000 (Japon)
	Les communautés et les associations des parents d'élève participent activement dans la	Ministère de l'Enseignement Primaire, les Communes, les Associations des parents d'élèves et d'enseignants, les directeurs d'établissements scolaires <u>Indicateur</u> : Nombre de sessions de renforcement des capacités des Associations			

<p>scolarisable de 3838 enfants, seulement 49,1% sont scolarisés.</p> <p>50% des salles de classe sont dans un état précaire.</p>	<p>gestion de l'école : les capacités des comités de gestion sont renforcées</p>	<p>des Parents d'Elève (APE) en matière d'initiatives, de conception et de mise en œuvre des microprojets d'écoles</p> <p><u>Indicateur</u> Nombre de sessions de renforcement des capacités de gestion organisationnelle des directeurs et responsables d'école</p>					
OBJECTIF 3 : Amélioration des conditions d'existence des femmes, leurs revenus et leur participation au processus de Développement Humain Durable							
Produits escomptés/ Situation de référence	Résultats	Partenaires/Responsables/Acteurs Indicateurs			Cost \$: Japon : (Incorporé aux coûts des objectifs 1 & 2) PNUD : 60,000 Gouvernement, Communautés et autres: -		
<p>Les conditions de vie des femmes ainsi que leur participation au processus de Développement Humain Durable sont améliorées en vue de promouvoir leur autonomisation</p> <p>Situation de référence L'indice de parité dans l'enseignement</p>	<p>Capacités d'auto-prise en charge et de gestion des groupements de femmes renforcées</p>	<p>Ministère de la Micro- Finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, leurs services déconcentrés, le secteur privé et les Communes</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombres de groupements de femmes formées</p>			<p>2011</p> <p>20,000 (PNUD)</p>	<p>2012</p> <p>20,000 (PNUD)</p>	<p>2013</p> <p>20,000 (PNUD)</p>
	<p>Les travaux des femmes allégés et leurs de moyens de subsistance améliorés</p>	<p>Ministère de la Micro- Finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, leurs services déconcentrés, le secteur privé et les Communes</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre d'unités de transformation et nombre de plateforme multifonctionnelle</p>					

<p>primaire qui traduit le rapport filles/garçons se situe à un meilleur niveau (0,80) que dans l'enseignement secondaire ou il est très bas (0,48).</p> <p>Le niveau de participation des femmes aux activités économiques est très bas</p>	<p>Les capacités économiques des femmes sont renforcées</p>	<p>Ministère de la Micro- Finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, leurs services déconcentrés, le secteur privé et les Communes</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de bénéficiaires d'activités de promotion de l'autonomisation économique (formations en techniques de production, appui pour l'acquisition d'intrants agricoles de bonne qualité et accès au marchés)</p>			
<p>OBJECTIF 4,5 et 6 : Améliorer la santé maternelle, et réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</p>					
<p>Produits escomptés/ Situation de référence</p>	<p>Résultats</p>	<p>Partenaires/Responsables/Acteurs Indicateurs</p>	<p>Coûts \$: Japon : 600,000 Gouvernement, Communautés et autres: -</p>		
<p>La santé maternelle est améliorée, la mortalité des enfants de moins de cinq ans réduite et les maladies endémiques telles que le VIH/SIDA, le</p>	<p>Réduction de près de trois quarts entre 2009 et 2013 de la mortalité maternelle (taux de mortalité maternelle)</p> <p>Réduction de près de deux tiers d'ici 2013 de la mortalité infantile (taux de mortalité infantile)</p>	<p>Ministère de la Santé Publique, Ministère des Transports et Travaux Publics, ONG et Société Civile, Communes</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombres de centres touchés par les interventions</p> <p>Ministère de la Santé Publique, Ministère des Transports et Travaux Publics, ONG et Société Civile, Communes</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion d'enfants vaccinés par affections</p>	<p>2011 240,000 (Japon)</p>	<p>2012 240,000 (Japon)</p>	<p>2013 120,000 (Japon)</p>

<p>Paludisme et d'autres maladies sont combattues</p> <p>Situation de référence</p> <p>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est 86 pour 1 000 tandis que la moyenne nationale est de 62 pour 1 000</p> <p>Environ 397 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>Taux de mortalité lié à l'incidence du paludisme est de 162 pour 1,000 habitants</p> <p>Incidence du VIH/SIDA demeure autour de 0,4%,</p>	<p>Réduction de la propagation du VIH/SIDA (taux de prévalence)</p>	<p>Ministère de la Santé Publique, Ministère des Transports et Travaux Publics, ONG et Société Civile, Communes</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de personnes vivant avec le VIH pris en charge</p>			
	<p>Avoir maîtrisé le Paludisme et d'autres grandes maladies</p>	<p>Ministère de la Santé Publique, Ministère des Transports et Travaux Publics, ONG et Société Civile, Communes</p> <p><u>Indicateurs</u> : Proportion de ménages disposant de moustiquaires imprégnées, proportion de femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées</p>			
	<p>Amélioration des conditions de travail du personnel de santé et de l'accès aux centres de santé et maternités</p>	<p>Ministère de la Santé Publique, Ministère des Transports et Travaux Publics, ONG et Société Civile, Communes</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de centres réhabilités, Nombre de centres construits</p>			
<p>OBJECTIF 7 : Accès généralisé à l'eau potable, aux infrastructures de transport et aux sources d'énergie et à un environnement sain</p>					
<p>Produits escomptés/ Situation de</p>	<p>Résultats</p>	<p>Partenaires/Responsables/Acteurs Indicateurs</p>	<p>Cost \$: Japon : 1,050,000 PNUD : 100,000</p>		

référence			Gouvernement, Communautés et autres: -		
			2011	2012	2013
<p>Presque la moitié du pourcentage de la population des zones couvertes par le projet a accès à l'eau potable ;</p> <p>les infrastructures de transport sont améliorées, les sources d'énergies sont diversifiées ;</p> <p>les localités sont assainies et l'environnement amélioré</p> <p>Situation de référence</p> <p>97,6% des ménages jettent leurs ordures dans la nature</p> <p>43% de la population de Banikoara a accès à une source d'eau potable améliorée</p>	Réalisation de la norme un (01) équivalent point d'eau pour 250 habitants	Ministère de l'Energie et de l'Eau et ses services déconcentrés, les opérateurs privés du secteur, Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature, Opérateurs privés et ONG <u>Indicateurs</u> : Nombre de puits construits ou réhabilités, nombre de poste d'eau autonomes réalisés	420,000 (Japon) 40,000 (PNUD)	420,000 (Japon) 40,000 (PNUD)	210,000 (Japon) 20,000 (PNUD)
	L'accès aux localités s'est nettement amélioré (nombre de pistes et dessertes rurales réalisées)	Ministère de l'Energie et de l'Eau et ses services déconcentrés, les opérateurs privés du secteur, Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature, Opérateurs privés et ONG <u>Indicateur</u> : Nombre de kilomètre de pistes praticables			
	Amélioration des sources d'énergie	Ministère de l'Energie et de l'Eau et ses services déconcentrés, les opérateurs privés du secteur, Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature, Opérateurs privés et ONG <u>Indicateur</u> : Nombre de sessions de plaidoyer pour l'accès à l'électrification rurale, la promotion du gaz domestique, par des sensibilisations des populations pour l'utilisation des énergies renouvelables			
	Amélioration du cadre de vie	Ministère de l'Energie et de l'Eau et ses services déconcentrés, les opérateurs privés du secteur, Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature, Opérateurs privés et ONG <u>Indicateurs</u> : Nombre de latrines réalisées, linéaire d'infrastructures d'assainissement réalisé <u>Indicateurs</u> : Nombre de séances de sensibilisation des populations aux phénomènes de feux de brousse tardifs, à la déforestation, promotion de reboisement			

Annexe 6 : Détails des coûts (US \$) par interventions prévues

Santé	2011			2012			2013		
	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total
Population bénéficiaire	16 134			16 758			17 407		
Réhabilitation du centre de santé d'arrondissement	120 000	90 000	210 000	-	-	-	-	-	-
Equipement	99 000	-	-	219 000	-	219 000	99 000	120 000	219 000
Maintenance	21 000	-	-	21 000	-	21 000	21 000	-	21 000
Infirmier Diplômé d'Etat	-	1 358	1 358	-	2 716	2 716	-	2 716	2 716
Sage Femme diplômée d'Etat	-	1 358	1 358	-	2 716	2 716	-	2 716	2 716
Agent d'hygiène	-	1 358	1 358	-	2 716	2 716	-	2 716	2 716
Infirmier Brevété	-	3 924	3 924	-	7 848	7 848	-	7 848	7 848
Aides soignants	-	2 360	2 360	-	4 720	4 720	-	4 720	4 720
Personnel de soutien	-	2 400	2 400	-	4 800	4 800	-	4 800	4 800
Total	240 000	102 758	222 758	240 000	25 516	265 516	120 000	145 516	265 516

Routes	2011			2012			2013		
	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total
Population bénéficiaire	16 134			16 758			17 407		
Réhabilitation de 211 km de linéaire	240 000	339 600	579 600	240 000	679 660	919 660	120 000	224 183	344 183
Entretien de 211 km de linéaire	-	30 000	30 000	-	83 000	83 000	-	128 000	128 000
Total	240 000	369 600	609 600	240 000	762 660	1 002 660	120 000	352 183	472 183

	2011			2012			2013		
<i>Education</i>	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total
Primaire									
Population bénéficiaire	3 301			3 548			3 810		
Construction de salles de classe	145 295	-	111 980	169 765	-	134 376	44 792	-	44 792
Réhabilitation/réparation de salles de classe	46 000	-	46 000	36 890	9 110	46 000	36 000	-	36 000
Equipements de salles de classe	27 465		9 155	33 345		11 115	1 717	2 558	4 275
Secondaire									
Population bénéficiaire	3 227			3 352			3 481		
Bibliothèque	-	-	-	-	-	63 800	-	-	-
Alphabétisation									
Population bénéficiaire	2 343			1 328			230		
Acquisition de manuels	21 240	-	21 240			3 677	37 491	-	37 491
Total	240 000	-	196 345	240 000	9 110	268 898	120 000	5 648	125 648

Eau	2011			2012			2013		
	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total
Population bénéficiaire	16 134			16 758			17 407		
Forage équipé de pompe à motricité humaine									
Nouvelle construction	137 500	-	137 500	137 500		137 500	90 000	22 500	112 500
Rénovation	8 800	-	8 800	8 800		8 800		8 800	8 800
Nombre total fonctionnel	32 974	-	32 974	33 700	5 032	38 732		27 217	27 217
Puits moderne									
Nouvelle construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total fonctionnel		13572	13572	-	13 572	13 572		13572	13572
Adduction d'eau villageoise									
Nouvelle construction		532 800	532 800	-	355 200	355 200		355 200	355 200
Rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total fonctionnel		100 176	100 176	-	120 211	120 211		70 123	70 123
Poste d'eau autonome									
Nouvelle construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total fonctionnel	726	2 613	3 339	-	3 339	3 339		3 339	3 339
Total	180 000	649 161	829 161	180 000	497 354	677 354	90 000	500 751	590 751

	2011			2012			2013		
	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total	Japon	BN et Autres	Total
Agriculture									
Population bénéficiaire	16 134			16 758			17 407		
Nombre total de ménages ruraux	2 068			2 148			2 232		
Productivité agricole (Dépenses en capital et en fonctionnement)									
Fertilité du sol et traitement phytosanitaire	216 357	-	216 357	270 298	-	270 298	-	166 956	166 956
Aménagements hydro agricoles opérationnels	-	74 115	74 115	-	74 873	74 873	73 360	-	73 360
Disponibilité de semences de qualité	514	-	514	300	386	686	343	-	343
Crédit agricole	16 335	18 275	34 610	-	51 836	51 836	21 809	-	21 809
Production animale (Dépenses en capital et en fonctionnement)									
Elevage de petits ruminants	5 648	-	5 648	18 259	-	18 259	4 297	-	4 297
Amélioration de l'aviculture traditionnelle	1 166	-	1 166	-	1 588	1 588	1 076	-	1 076
Elevage de bovins sédentaires villageois	39 165	-	39 165	-	58 343	58 343	32 689	-	32 689
Poste de collecte de lait	9 429	-	9 429	11 143	-	11 143	7 714	-	7 714
Système de suivi de la sécurité alimentaire (Dépenses en capital et en fonctionnement)									
Infrastructures de stockage et d'entreposage	11 387	-	11 387	-	8 285	8 285	8 712	1 573	10 285
Total	300 000	92 390	392 390	300 000	195 310	495 310	150 000	168 529	318 529

Annexe 7: Estimation des réalisations physiques

	2011	2012	2013
Santé			
Réhabilitation du centre de santé d'arrondissement	1	-	-
Equipement			
Maintenance			
Infirmier Diplômé d'Etat	1	1	1
Sage Femme diplômée d'Etat	1	1	1
Agent d'hygiène	1	1	1
Infirmier Breveté	4	4	4
Aides soignants	4	4	4
Personnel de soutien	5	5	5

Routes	2011	2012	2013
Linéaire de pistes rurales à réhabiliter (en km)	50	40	30

Education		2011	2012	2013
Primaire	Building of classrooms	10	12	04
	Classrooms repair/rehabilitation	6	6	6
	Classrooms Equipments	460	524	317
Secondaire	Library/ies		0	1

Alphabétisation	Number of adults who have to complete a literacy course	2343	1328	230
------------------------	---	------	------	-----

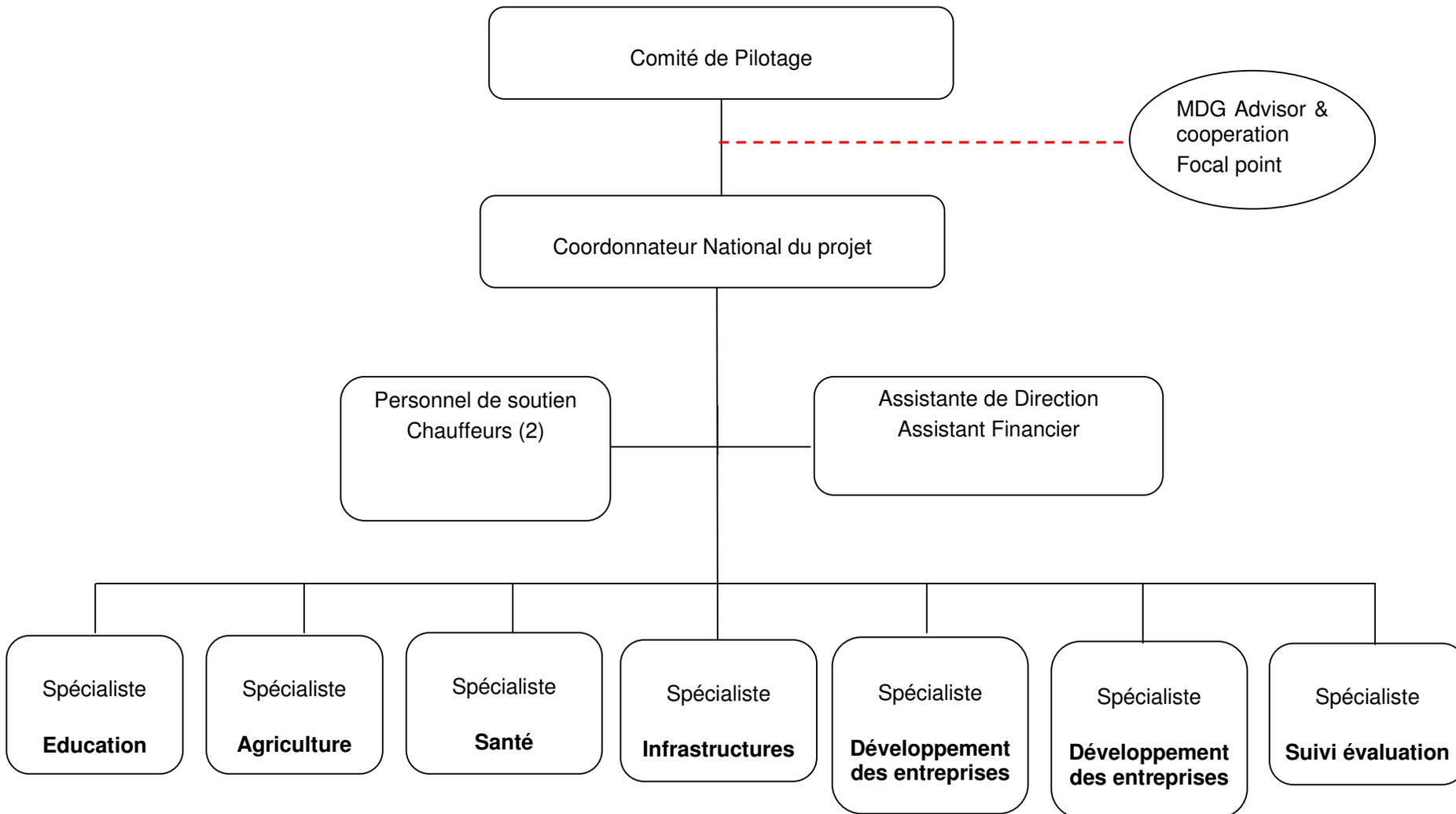
Eau		2011	2012	2013
Forage équipé de pompe à motricité humaine	Nouvelle construction	11	11	9
	Rénovation	2	2	2
	Nombre total fonctionnel	63	74	52
Puits moderne	Nouvelle construction	0	0	0
	Rénovation	1	1	1
	Nombre total fonctionnel	26	26	26
Adduction d'eau villageoise	Nouvelle construction	2	3	2
	Rénovation	0	0	0
	Nombre total fonctionnel	10	12	07
Poste d'eau autonome	Nouvelle construction	0	0	0
	Rénovation	0	0	0
	Nombre total fonctionnel	1	1	1

Annexe 8: Evolution de la cible annuelle pour chaque objectif du projet

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Population				194 840	202 380	210 212	218 348	226 798	235 575
	Population Founougo et Kandérou				14954	15 533	16 134	16 758	17 407	18 080
	Nombres de ménages agricoles				1516	1575	1636	1699	1765	1833
	Population 6-11 ans				3838	3 987	4 141	4 301	4 468	4 640
	Nombre de salle de classes appropriées				85	89	92	96	99	103
	Nombre de salle de classes existantes				42,00					
	Déficit en salle				43	45	47	49	50	53
	Besoin en écoles				7	8	8	8	9	9
Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat	47,00%	44,06%	41,13%	38,19%	35,25%	32,31%	29,38%	26,44%	23,5%
	Pauvreté monétaire (Founougo et Kandérou)	49,00%	45,94%	42,88%	39,81%	36,75%	33,69%	30,63%	27,56%	24,5%
	Prévalence insuffisance pondérale des moins de 5 ans (Banikoara)	22,20%	20,81%	19,43%	18,04%	16,65%	15,26%	13,88%	12,49%	11,1%
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation (Founougo et Kandérou)	49,09%	55,45%	61,82%	68,18%	74,55%	80,91%	87,27%	93,64%	100%
	Taux d'Alphabétisation des 15-24 ans (Banikoara)	29,10%	37,96%	46,83%	55,69%	64,55%	73,41%	82,28%	91,14%	100%
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (Banikoara)	0,82	0,84	0,87	0,89	0,91	0,93	0,96	0,98	1
	Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (Banikoara)	0,48	0,55	0,61	0,68	0,74	0,81	0,87	0,94	1

Objectif 4: Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (alibori)	140%								100%
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle	Proportion d'accouchements assistés (Alibori)	49%	55%	62%	68%	75%	81%	87%	94%	100%
	Taux de couverture en soins prénatals (Alibori)	79%	82%	84%	87%	90%	92%	95%	97%	100%
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes de 15 à 24 ans (Alibori)	0,40%								1,90%
	Taux de fréquentation des services de santé (Alibori)	34,80%	42,95%	51,10%	59,25%	67,40%	75,55%	83,70%	91,85%	100%
Objectif 7: Assurer un environnement durable	Mode d'évacuation des ordures ménagères: nature (Alibori)	97,60%	89,15%	80,70%	72,25%	63,80%	55,35%	46,90%	38,45%	30%
	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable (Alibori)	41,30%	48,64%	55,98%	63,31%	70,65%	77,99%	85,33%	92,66%	100%
	Proportion de la population ne disposant pas de latrine ou toilette (Alibori)	87,45%	81,77%	76,09%	70,41%	64,73%	59,04%	53,36%	47,68%	42%

Annexe 9 : Organigramme du projet



Annexe 10: Éléments du Plan de suivi évaluation

Une fois que les interventions ont commencé dans les villages, la collecte d'ensemble des données continuera de la deuxième année à la cinquième année pour évaluer l'impact des diverses interventions. Ce suivi continu permettra d'avoir une évaluation à mi-parcours pour apporter des modifications aux stratégies d'intervention du PVM en comparaison aux seuils de pauvreté de référence. L'exercice permettra de savoir les progrès sont significatifs pour conduire à la réalisation des OMD. Il alimentera la réflexion, en cas de besoin de corriger et d'adapter la stratégie d'intervention du PVM.

Les étapes suivantes guideront le processus de suivi-évaluation pour s'assurer que les résultats sont réalisés selon le calendrier fixé aux fins d'atteindre les impacts recherchés :

- **Evaluation de la Préparation** – il s'agit d'entreprendre une évaluation de la préparation des mécanismes existants au moyen desquels les interventions seront promues et efficacement suivies pour assurer la réussite. Une partie de ce travail est fait au début du programme en s'assurant que le Gouvernement, les communautés, les principaux acteurs et les individus des sites sélectionnés sont engagés à la réalisation des OMD. Cet engagement sera évalué en termes de manière d'organisation et de la préparation des acteurs pour s'impliquer dans le PVM. Cela permettra de consolider la volonté du Gouvernement de faciliter le PVM. Il sera également question d'appréhender et de qualifier le type et l'étendue de la collaboration avec les partenaires potentiels à différents niveaux, mais surtout au niveau de la base. Les dispositifs de participation seront testés. Cela se fera sur la base d'un ensemble de données affinées collectées sur la situation de référence des villages.
- **Approche de Suivi** – Il d'un certain intérêt d'adopter une approche de suivi participative basée sur la communauté qui se concentre sur l'habilitation de la communauté en vue d'un auto suivi-évaluation de l'avancement vers la réalisation des résultats cibles bien identifiés qui se traduiront en résultats désirés pour la communauté. Par conséquent, la communauté participera pleinement dans le choix de ces résultats opérationnels/ résultats attendus à inclure dans le plan de travail annuel. Un accent particulier sera mis sur l'identification d'indicateurs mesurables et l'adoption d'un système de suivi d'avancement vers la réalisation de ces résultats. Les indicateurs mesurables sélectionnés à des fins de suivi seront identifiés en collaboration avec la communauté et seront basés sur les priorités stratégiques de la communauté. Ce processus participatif et ce processus de suivi et évaluation base sur les systèmes permettront d'avoir un apprentissage, une correction et un ajustement continus par toutes les parties concernées.
- **Indicateurs de Performance** – Une importance particulière sera accordée à la sélection d'indicateurs de performance tant qualitatifs que quantitatifs sur la base du besoin pour la nécessité d'évaluer si, oui ou non, de l'avancement du PVM s'accompli convenablement pour la réalisation des résultats. Ceci permettra à la communauté d'identifier les domaines de la stratégie à accélérer, modifier ou changer pour assurer un succès opportun. Il faudra que ces indicateurs soient simples d'un point de vue utilisation et signification, mais pertinents par rapport aux priorités de développement local de la communauté, économiquement viables, c'est-à-dire facilement réalisables, et donc à des coûts et dans des délais raisonnables
- **Suivi** - A la suite de la sélection de ces indicateurs, la collecte de données de suivi continues et de base (en plus des ensembles de données de panel mentionnées ci-dessus) se fera en utilisant un certain nombre de méthodes, à savoir de la conversation avec les individus concernés, des entrevues au niveau de la communauté, des descentes sur le terrain pour une observation directe, du passage en revue des dossiers gardés par divers individus et/ ou organisations, des entrevues auprès d'informateurs clés, des discussions au sein de groupes thématiques et des expérimentations sur terrain, ainsi que des mesures directes au cas où cela est possible.
- **Ciblage** – Les données de suivi ainsi collectées seront utilisées (avec les données de référence) pour déterminer les objectifs réalistes sur lesquels le suivi du succès sera basé. Le ciblage sera également

utilisé pour établir un mécanisme de retour d'informations entre les activités sur le terrain et les décisions prises par les concepteurs de politique.

- **Outils d'évaluation** – En plus du suivi, il y aura une évaluation des divers aspects du processus d'intervention en utilisant un certain nombre d'outils et de méthodologies d'évaluation. Parmi ces derniers, il y aura:
 - L'utilisation d'une chaîne de logique de performance (pour déterminer la force et la logique du déploiement et de la mise en séquence des activités sur la base d'efforts similaires fournis ailleurs).
 - La conduite d'une évaluation de pré mise en œuvre (pour assurer l'existence d'un plan de mise en œuvre plausible et crédible avant la vraie mise en œuvre et se garder ainsi contre l'échec, étant programmé dans le plan dès le début du processus de mise en œuvre).
 - La conduite d'une évaluation de mise en œuvre (à la fin de toutes les séances de mise en œuvre) pour déterminer ce qui a été mis en œuvre ou ce qui n'a pas été mis en œuvre selon le plan initial.
 - La conduite d'évaluations rapides destinées à fournir à la communauté et d'autres preneurs de décisions rapidement un ensemble d'informations opportunes sur certaines questions pressantes spécifiques qui ont besoin d'être résolues.

- **Etablissement de rapports** – Toutes les informations réunies dans le cadre du suivi et Evaluation (M&E) seront analysées et feront l'objet d'établissement de rapports aux groupes d'actions pertinents dans la communauté, ainsi qu'à l'équipe des villages du Millénaire pour action. Ces informations seront bien ciblées, être dans le bon format et être préparées et disponibles à temps. Elles seront remontées au niveau du comité de pilotage.

En plus des enquêtes régulières utilisées pour suivre l'avancement, les évaluations de la composante interventions en termes d'efficacité de distribution de biens et services, de renforcement de capacités, ainsi que de gestion de programme, se produiront sur une base annuelle. Les comités des villages de chacun des sites mèneront ces évaluations continues. Les ajustements dans les interventions, les méthodes d'engagement communautaire, et la gestion se feront selon les recommandations des évaluations officielles et des dialogues communautaires.

Annexe 11 : Engagement de la commune de Banikoara

15 SEP. 2010
791/P20V

Banikoara, le 1^{er} septembre 2010

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION,
DE LA GOUVERNANCE LOCALE,
DE L'ADMINISTRATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPARTEMENTS DU BORGOU ET
DE L'ALIBORI

COMMUNE DE BANIKOARA



LE MAIRE

N°56/102 MCD/SG/SGDHT/SA

▲
Madame le Représentant Résident du PNUD au Bénin

COTONOU

15 SEP. 2010
- AR

- Achille

→ copie PD
Poursuivre réception
par courrier
le 15/09/10

Dossier Compter entrée	Projet / Récent	ACTION	UNPO
RR			
REA			
DPS			
DPS			
T1 Planville			✓
T2 Environnement			
T3 Gouvernance			
FENU			
OW			
Services			
UNU			
ACO / SHU			
curfo			
Indicateurs			

Objet : contribution de la commune au Projet Village du Millénaire

Madame,

J'ai l'honneur de vous exprimer la profonde gratitude de mon Conseil Communal pour le choix de notre commune pressentie pour abriter l'initiative pilote du Village du Millénaire au Bénin. Ainsi, comme indiqué dans le document de projet et retenu lors de la mission conjointe PNUD-Gouvernement à Banikoara, je voudrais confirmer la disponibilité de ma commune à respecter sa part d'engagements notamment financiers. C'est dans ce cadre que mon Conseil Communal a approuvé, en session extraordinaire convoquée à cet effet, une dotation financière annuelle de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA sur toute la durée du projet.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer cette intention comme un engagement irrévocable dans le bouclage financier du projet.

Je vous prie, Madame, de recevoir mes profonds hommages.



Sabal KATE

Pièce jointe :
Copie de la délibération du Conseil Communal

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION,
DE LA GOUVERNANCE LOCALE,
DE L'ADMINISTRATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



DEPARTEMENTS DU BORGOU ET
DE L'ALIBORI

COMMUNE DE BANIKOARA

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL N°56047/MCB/SG PORTANT AUTORISATION DE
DOTATION FINANCIERE ANNUELLE DE 50 000 000 F CFA DANS LE CADRE DU PROJET DU
VILLAGE DU MILLENAIRE

Le Conseil Communal de Banikoara,

- régulièrement convoqué dans la salle de délibération de la mairie pour sa troisième session extraordinaire de l'année 2010 sous la présidence effective de Monsieur Sabaï KATE, maire de la commune ;
- sur les vingt sept conseillers, vingt et un (21) étaient présents, trois (03) absents excusés et trois (03) absents sans motif ; lesquels conseillers formant la majorité absolue des membres et pouvant délibérer valablement conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;
- le président après avoir ouvert la séance, Monsieur GUERA YAROU Isaac, chef du Service de la Gestion des Ressources Humaines et des Relations avec la Tutelle de la mairie, a été désigné pour assurer le secrétariat conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 ci-dessus citée ;

Vu la loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi N°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

Vu la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;

Vu la loi N°98-007 du 15 janvier 1999 portant Régime Financier des communes en République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret N°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret N°2007-448 du 02 octobre 2007 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le décret N°2008-641 du 05 novembre 2008 portant nomination des Préfets des départements de la République du Bénin ;

Vu le décret N°2001-414 du 15 octobre 2001 portant cadre général du Règlement Intérieur du Conseil communal ;

Vu l'arrêté N°5/152/PDBA/SG/STCCD/DCLC du 07 octobre 2008 portant constatation des résultats de l'élection du Maire, des adjoints au maire et des chefs d'arrondissements de la commune de Banikoara ;

Considérant les nécessités de service ;

Le Conseil Communal après avoir entendu les explications du Maire, en avoir débattu et délibéré en séance publique par vingt-une voix pour, zéro voix contre et zéro abstention ;

DECIDE

Article 1^{er} : le Maire est autorisé à prévoir annuellement au titre de la section d'investissement du budget communal une dotation financière de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA pour la contribution de la commune au projet Village du Millénaire, et ce pendant toute la période d'exécution dudit projet.

Article 2 : le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dès son approbation par l'autorité de tutelle.

Fait et délibéré en séance publique à Banikoara, le 09 août 2010.

Pour le Conseil Communal

Le Maire,



Sabaï KATE
Sabaï KATE